

**L'IMMIGRATION QUALIFIÉE  
ET SES CONSEQUENCES :**

**QUELLE POLITIQUE MIGRATOIRE AU SERVICE DU  
DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE ET DE LA FRANCE ?**

**Matthieu Loitron**  
En collaboration avec Michael Cheylan

MAI 2006  
<http://www.capafrique.org>

# SOMMAIRE

1. LES MIGRANTS QUALIFIES DANS L'ENSEMBLE DES MIGRATIONS .....	4
Les personnes qualifiées migrent plus que les non-qualifiées.....	4
Les pays les plus pauvres connaissent les taux de départ de diplômés les plus élevés : .....	5
Des secteurs comme la santé sont particulièrement touchés par la fuite des cerveaux.....	6
2. LES MIGRANTS QUALIFIES EN FRANCE SONT MAJORITAIREMENT AFRICAINS .....	7
L'attractivité de l'enseignement supérieur français est limitée pour les étudiants des pays développés .....	7
Les étudiants étrangers en France sont majoritairement originaires d'Afrique....	8
Le secteur de la santé attire une très forte proportion de médecins africains.....	9
La France n'attire pas nécessairement les étudiants africains les plus brillants .....	10
3. L'IMPACT DES MIGRATIONS QUALIFIEES SUR LE DEVELOPPEMENT .....	11
Les transferts financiers des migrants contribuent à diminuer la pauvreté sans toutefois compenser la perte que représentent ces départs .....	11
Les migrations sont fortes dans des secteurs qui connaissent déjà des pénuries. ....	12
4. DEUX ORIENTATIONS : FORMER LES TALENTS ET VALORISER LES COMPETENCES EN AFRIQUE .....	14
5. PROPOSITIONS.....	15
Développer l'enseignement supérieur sur le continent africain.....	15
Faciliter la circulation des personnes qualifiées et encourager les migrants à investir dans leurs pays d'origine.....	16
Orienter l'APD vers les secteurs et les institutions qui souffrent le plus de la fuite des cerveaux (santé, éducation, recherche) .....	16
ANNEXES.....	18

# DOCUMENT DE TRAVAIL

**Matthieu Loitron**  
En collaboration avec **Michaël Cheylan**  
(CAPafrique)

La récente polémique autour de l'immigration choisie et la fuite des cerveaux a été l'occasion de prises de positions très tranchées entre d'un côté ceux qui considèrent cette politique comme une oeuvre généreuse débouchant sur un jeu gagnant/gagnant et de l'autre ceux qui dénoncent le pillage des cerveaux dommageable pour les pays les plus pauvres.

A l'évidence, la relation entre migration et développement est loin d'être univoque. La mise en place d'une politique d'immigration à destination des « talents » peut constituer un levier essentiel pour le développement à travers l'amélioration de la circulation des compétences entre le Nord et le Sud, contribuant ainsi notamment à la formation des élites et à la consolidation d'une classe moyenne dans les pays en développement.

Mais elle peut aussi, si l'on n'y prend garde, représenter un danger majeur pour l'avenir des pays pauvres, en particulier pour les pays d'Afrique, qui risquent de se voir déstabilisés par la fuite massive de leur main d'œuvre qualifiée.

L'analyse de l'état actuel des migrations permet de formuler quelques pistes de propositions afin de limiter les effets négatifs de la « fuite des cerveaux ».

# 1. LES MIGRANTS QUALIFIÉS DANS L'ENSEMBLE DES MIGRATIONS

## LES PERSONNES QUALIFIÉES MIGRENT PLUS QUE LES NON-QUALIFIÉES

François Héran, le directeur de l'INED l'a rappelé avec vigueur : l'immigration n'est pas le fait de la « misère du monde ». <sup>1</sup> L'histoire des migrations enseigne que ce ne sont ni les moins instruits, ni les plus démunis qui forment les gros bataillons des migrations internationales. Dans les années 1960 et 70, les migrants portugais se recrutaient essentiellement parmi les petits propriétaires bien plus que chez les travailleurs journaliers pourtant bien plus pauvres. En Espagne, les migrations au long court étaient également le fait des plus instruits.

Aujourd'hui, les images spectaculaires des migrants de Ceuta et Melilla déforment la réalité globale des flux migratoires actuels : l'émigration de misère ne concerne qu'une faible part du total des migrations. Ceux qui quittent leur pays ne sont que très rarement les plus démunis, économiquement comme culturellement.

Au contraire, les études récentes montrent que les taux de migration des personnes qualifiées ou très qualifiées ne cessent de croître et ceci sous une double influence. <sup>2</sup> D'une part, les flux migratoires se sont adaptés à la désindustrialisation des sociétés développées et à l'évolution des demandes des marchés du travail au sein desquels les besoins en main d'œuvre qualifiée vont croissants. D'autre part, le durcissement des procédures de délivrance de visa a encore accentué cette tendance : la part des migrants qualifiés a augmenté à mesure que l'obtention d'un diplôme ou la poursuite d'études devenait progressivement une des seules opportunités pour les personnes originaires des pays en développement de se rendre dans les pays du Nord.

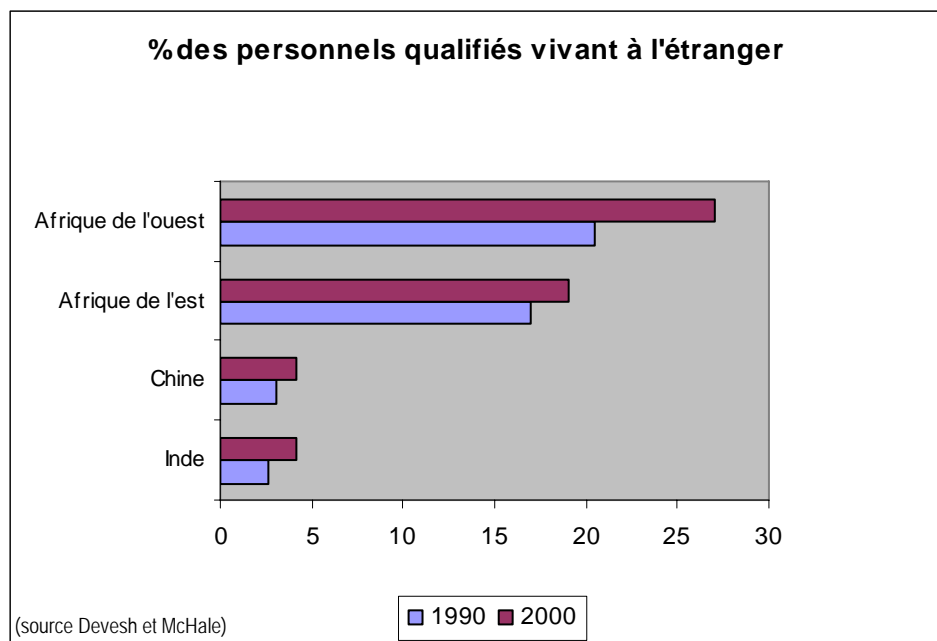
Le diplôme est ainsi devenu un ressort essentiel pour comprendre les phénomènes migratoires. Près d'un quart des diplômés d'Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud) vivaient à l'étranger. Rapporté au nombre de migrants, l'ampleur de ces départs en Afrique subsaharienne est saisissante : les travailleurs qualifiés représentent à peine 2,8% de la population, alors qu'ils constituent 42 % de ceux qui partent. <sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> François Héran, Cinq idées reçues sur l'immigration, POPULATIONS ET SOCIÉTÉS, Bulletin mensuel d'information de l'INED, n° 397, janv. 2004 disponible à l'adresse [http://www.ined.fr/publications/pop\\_et\\_soc/pes397/397.pdf](http://www.ined.fr/publications/pop_et_soc/pes397/397.pdf)

<sup>2</sup> Devesh Kapur and John McHale "The Global Migration of Talent: What Does it Mean for Developing Countries?", *CGD Brief*, Octobre 2005 disponible à l'adresse [http://www.cgdev.org/files/4473\\_file\\_Global\\_Hunt\\_for\\_Talent\\_Brief.pdf](http://www.cgdev.org/files/4473_file_Global_Hunt_for_Talent_Brief.pdf)

<sup>3</sup> Banque Mondiale, *International Migration, Remittances and the Brain Drain*, edited by Maurice Schiff and Caglar Ozden. disponible à l'adresse <http://www.worldbank.org>



## **LES PAYS LES PLUS PAUVRES CONNAISSENT LES TAUX DE DEPART DE DIPLOMÉS LES PLUS ÉLEVÉS**

Si la part des diplômés dans les flux migratoires ne cesse de croître, l'analyse des effets de ces migrations doit prendre en compte une deuxième réalité. La migration des compétences ne revêt pas la même ampleur selon les pays. Le phénomène est étroitement lié à deux facteurs : la taille du pays et son niveau de richesse. Deux facteurs qui conditionnent également les répercussions – positives ou négatives – que peut avoir ce phénomène sur l'avenir des pays en question.

Logiquement, les nations les plus petites, où par nature les opportunités qu'offrent les migrations intra-nationales sont plus limitées, sont celles pour lesquelles les départs à l'étranger sont proportionnellement les plus massifs.

Mais la différence se fait surtout en fonction du niveau de revenus, entre les pays émergents et les pays les plus pauvres. Autant les pays émergents conservent l'essentiel de leurs diplômés, autant les plus pauvres connaissent des phénomènes massifs de fuite des cerveaux.<sup>4</sup>

La conjonction de ces deux variables (taille et richesse) fournit une clé décisive pour comprendre les différences dans le taux de départ des compétences. Ainsi, les grands pays comme l'Inde et la Chine fournissent en chiffre absolu les gros contingents des étudiants étrangers et des migrants. Mais cette migration ne touche en réalité qu'une faible part de la population

<sup>4</sup> Deux dimensions auxquelles on peut ajouter les conditions sécuritaires du pays, les conflits armés, la mauvaise gouvernance provoquant le départ de la population ayant l'opportunité de migrer, à savoir les population les plus diplômées ou les plus aisées. Des pays comme l'Irak, l'Afghanistan, la Centrafrique, l'Algérie il y a quelques années, ont connu des taux de migration extrêmement élevés parmi les diplômés. En Algérie ce sont 45000 chercheurs, scientifiques qui ont quitté le pays au cours de la dernière décennie.

qualifiée de ces pays. Chez ces deux géants, la migration des compétences à l'étranger y est considérée comme marginale et plutôt bénéfique. En Afrique, les pays du Maghreb gardent une bonne partie de leur main d'œuvre diplômée, même si des secteurs comme ceux de la santé peuvent souffrir de taux de départ importants. Ce sont les pays les plus petits et les pays à très faible revenu, principalement de la zone caraïbe et en Afrique subsaharienne, qui connaissent proportionnellement les taux de départ les plus élevés. Ces pays comptent peu de diplômés et l'on constate chez ces derniers des taux de départ impressionnants : huit Haïtiens et Jamaïcains sur dix détenant un diplôme universitaire vivent outre-mer. En 2000, 38 % des Kenyans qualifiés, 45 % des Libériens et des Mozambiquiens qualifiés étaient à l'étranger.<sup>5</sup> Plus de la moitié des diplômés d'universités du Cap Vert, de la Somalie et de la Gambie vivaient hors de leur pays.<sup>6</sup>

## **DES SECTEURS COMME LA SANTÉ SONT PARTICULIEREMENT TOUCHÉS PAR LA FUITE DES CERVEAUX**

L'émigration ne touche pas tous les secteurs de la même manière. Elle s'avère particulièrement forte dans des domaines comme la recherche et la santé qui sont pourtant d'une importance décisive en matière de développement.<sup>7</sup>

Les taux de départ des diplômés sont importants dans les secteurs pour lesquels les besoins de main d'œuvre des pays industrialisés sont conséquents. Ils le sont également dans les secteurs qui sont les plus en crise dans les pays en développement.

C'est le cas en particulier de la santé et l'éducation, souvent mis en exergue pour illustrer ces phénomènes de fuite des cerveaux. A juste titre, puisque l'Afrique voit partir chaque année, selon les estimations de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), quelques 23 000 professeurs et chercheurs, chiffre qui ne cesse de croître. Pourtant les besoins sur place sont très importants. D'après l'UNESCO, les salles de classe de l'Afrique subsaharienne devraient accueillir 1,6 million d'enseignants supplémentaires d'ici à 2015, soit une augmentation de 68 % du nombre d'enseignants. En l'espace de moins de dix ans, leur nombre devrait quadrupler dans des pays comme le Tchad, passant de 16 000 à 61 000, tandis que l'Éthiopie devra doubler ses effectifs pour parvenir à un enseignement primaire universel<sup>8</sup>.

C'est ce même phénomène que l'on retrouve dans le secteur de la santé. D'après l'OMS, un quart des médecins qui ont étudié sur le continent

---

<sup>5</sup> International migration by educational attainment (1990-2000) - Release 1.1, F. Docquier, A. Marfouk, In C. Ozden and M. Schiff (eds). International Migration, Remittances and Development, McMillan and Partridge: New York (2005). Disponible à l'adresse : [http://www2.univ-lille2.fr/droit/enseignants/docquier/filePDF/DM\\_ozdenschiff.pdf](http://www2.univ-lille2.fr/droit/enseignants/docquier/filePDF/DM_ozdenschiff.pdf)

<sup>6</sup> Kapur et Mac Hale, *op. cit.*

<sup>7</sup> Pour le détail voir Banque Mondiale, International Migration, *Remittances and the Brain Drain*, edited by Maurice Schiff and Caglar Ozden. (pp 170-171)

<sup>8</sup> <http://www.uis.unesco.org/publications/teachers2006>

travaillent aujourd'hui dans l'OCDE. L'exemple de la Zambie, analysé dans un rapport de l'OIM, résume l'ampleur du problème : sur plus de 600 médecins formés par ce pays depuis son indépendance en 1964, seuls 50 s'y trouvent encore. Tous les autres sont partis, essentiellement vers l'Europe et les Etats-Unis.<sup>9</sup> Au Ghana, 80 % des praticiens quittent leur pays cinq ans après l'obtention de leur diplôme. Il y aurait plus de médecins éthiopiens exerçant à Chicago qu'en Afrique. En 2001, sur 737 infirmiers diplômés au Zimbabwe, 437 ont émigré vers le Royaume Uni. L'Afrique francophone n'est pas en reste : selon l'OIM, les médecins béninois sont plus nombreux en France qu'au Bénin.

## **2. LES MIGRANTS QUALIFIÉS EN FRANCE SONT MAJORITAIREMENT AFRICAINS**

Il ne faut pas se représenter les migrations comme un phénomène inexorable qui verrait mécaniquement les habitants des pays pauvres, attirés par de meilleurs salaires et conditions de vie, s'installer dans les pays riches. Adam Smith, l'un des premiers à avoir théorisé les modèles gravitationnels en matière de migrations le reconnaissait lui-même : « *l'homme est de tous les bagages le plus difficile à déplacer* ». Et les démographes se plaisent à rappeler que les « *les hommes émigrent beaucoup moins que ne le prédisent les modèles économiques ou démographiques* »<sup>10</sup>.

Vouloir choisir ses migrants est légitime. D'ailleurs qui ne souhaiterait pas avoir Einstein dans ses murs ? Mais ce choix ne saurait être unilatéral. Il est le fruit d'une volonté réciproque entre le migrant et le pays d'accueil. C'est pourquoi toute politique d'immigration choisie ne peut faire l'économie de cette réflexion : quels migrants « choisiront » la France plutôt qu'un autre pays ? L'analyse des flux migratoires actuels fournit des indications précieuses sur l'attractivité de la France et sur les pays susceptibles de fournir « *les compétences dont [elle] a besoin* ».

### **L'ATTRACTIVITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS EST LIMITÉE POUR LES ÉTUDIANTS DES PAYS DÉVELOPPÉS**

Un rapport du Sénat<sup>11</sup> a relevé dernièrement que la France accueillait 9 % des étudiants faisant leurs études supérieures en dehors de leur pays. Ce qui la place en 5<sup>ème</sup> position dans le monde, derrière les Etats-Unis (30 %), le Royaume-Uni (14 %), l'Allemagne (12 %) et depuis peu derrière l'Australie

---

<sup>9</sup> *Les migrations dans un monde interconnecté : nouvelles perspectives d'action*. Genève, Commission mondiale sur les Migrations internationales, 2005. Consultable à l'adresse : <http://www.gcim.org>

<sup>10</sup> Cité par François Héran, « Cinq idées reçues sur l'immigration », *POPULATION & SOCIÉTÉS - Numéro 397, janvier 2004* -

<sup>11</sup> Voir *L'accueil des étudiants étrangers en France* Rapport d'information n° 446 (2004-2005) de Mme Monique CERISIER-ben GUIGA et M. Jacques BLANC, fait au nom de la commission des affaires étrangères, déposé le 30 juin 2005 disponible à cette adresse [http://www.senat.fr/rap/r04-446/r04-446\\_mono.html](http://www.senat.fr/rap/r04-446/r04-446_mono.html)

(10 %). Cette position peut paraître assez flatteuse. Mais, notent les rapporteurs, elle s'inscrit dans une longue phase de déclin de l'attractivité de l'enseignement supérieur hexagonal qui perd du terrain face à ses homologues allemands et surtout anglo-saxons.

La marque la plus probante de cette baisse d'attractivité tient à la nationalité des étudiants étrangers. La France attire peu les étudiants originaires de l'OCDE ou de l'Union européenne (seulement 16 %). Ces derniers choisissent de préférence les universités américaines ou britanniques, plus accessibles et plus réputées. Les étudiants présents en France sont principalement originaires des pays de l'Est ou des pays en voie de développement.

Sur cette question de l'attractivité des universités et grandes écoles françaises, le rapport annuel sur l'éducation de l'OCDE se révèle particulièrement sévère puisqu'il place la France au 19<sup>ème</sup> rang sur 26 en matière d'enseignement supérieur et insiste sur l'insuffisance des investissements, actant le fait que les pouvoirs publics consacrent plus d'argent à un lycéen qu'à un étudiant du supérieur. Quant au classement de l'université de Shanghai, qui malgré ses imperfections tend à devenir progressivement une référence incontournable,<sup>12</sup> il place les universités françaises très en retrait par rapport à leurs homologues anglo-saxonnes.

## **LES ETUDIANTS ÉTRANGERS EN FRANCE SONT MAJORITAIREMENT ORIGINAIRES D'AFRIQUE**

Si la France attire peu d'étudiants occidentaux, l'enseignement supérieur français reste en revanche attractif aux yeux des étudiants africains, et principalement francophones. La France est de très loin la première destination des étudiants africains, qui représentent plus de 50 % des étudiants étrangers dans l'Hexagone.<sup>13</sup> Comparativement, les Africains ne représentent que 6 % des étudiants étrangers aux Etats-Unis, 8 % au Royaume-Uni et 10 % en Allemagne.<sup>14</sup>

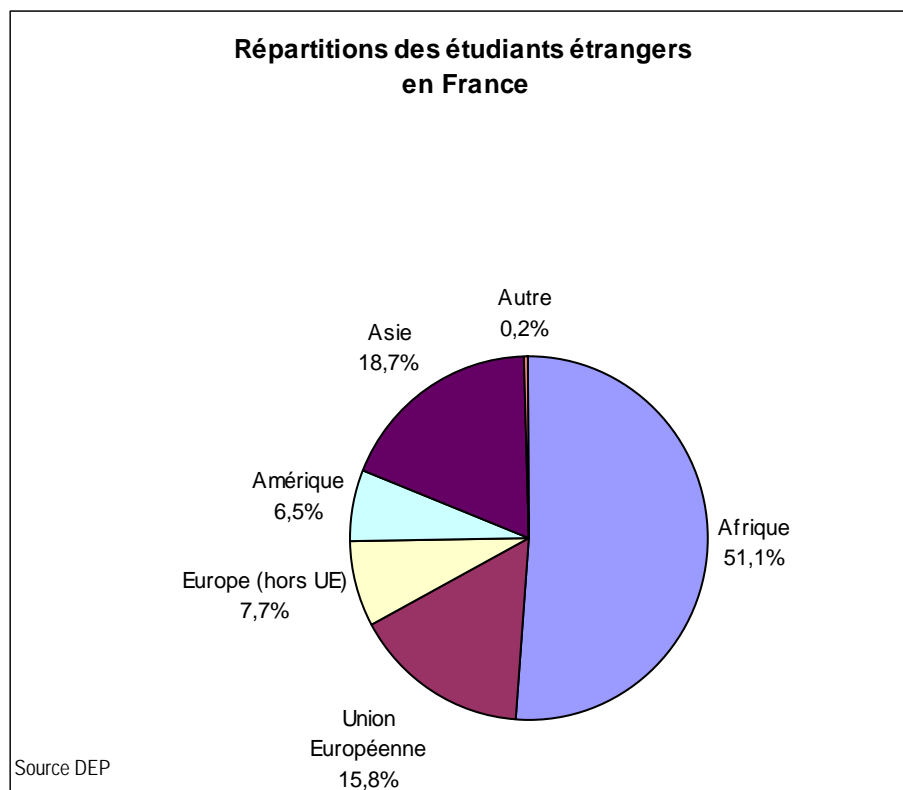
Les ressorts de cette attractivité sont de plusieurs ordres. Des liens historiques, une langue commune, la présence de diasporas bien implantées ainsi que la quasi gratuité des études sont autant de facteurs qui plaident en faveur de la France.

---

<sup>12</sup> Disponible à cette adresse : <http://ed.sjtu.edu.cn/ranking.htm>

<sup>13</sup> Source : Ministère de l'éducation nationale, Repères et références statistiques - édition 2005 disponible à cette adresse [ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/frers2005/chap6\\_13.pdf](ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/frers2005/chap6_13.pdf)

<sup>14</sup> Alain COULON, Saeed PAIVANDI, *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs, Rapport pour l'Observatoire national de la Vie Étudiante (OVE)*, Université Paris 8, mars 2003, 50 p.



Mais elle est également liée au délabrement avancé de nombre d'établissements universitaires africains et à leur réputation médiocre, qui rend comparativement l'université occidentale – et notamment française – très attractive.<sup>15</sup>

### **LE SECTEUR DE LA SANTÉ ATTIRE UNE TRES FORTE PROPORTION DE MÉDECINS AFRICAINS**

On retrouve le même type de mécanisme concernant l'attractivité de la France auprès des médecins originaires d'Afrique. En 2001, 65 % des étrangers diplômés en France étaient Africains.<sup>16</sup>

Les mauvaises conditions de travail des médecins étrangers ont été récemment pointées du doigt. Leur diplôme n'étant que partiellement reconnu, ils doivent se contenter en France d'un statut plus précaire et d'une rémunération moins intéressante que leurs collègues français. Ils sont par ailleurs dans l'impossibilité d'exercer leur métier sous statut libéral ou dans des hôpitaux privés.

Mais là encore, la détérioration des institutions en Afrique ainsi que leur mauvaise gouvernance constituent le ferment de la migration. Le différentiel en termes de conditions de travail et de rémunération est tel qu'il rend le système hospitalier français particulièrement attractif pour les médecins originaires du Maghreb et d'Afrique sub-saharienne. Et ceci alors même que leur présence est loin d'être superflue dans des pays qui ont vu l'espérance

<sup>15</sup> Sur la dégradation de l'université en Afrique, voir Aghali Abdelkader, « L'enseignement supérieur sacrifié », in *Le Monde diplomatique*, *Manière de voir*, n° 79, février-mars 2005.

<sup>16</sup> Julien Mousquès « Les médecins diplômés hors de France : statuts et caractéristiques. Agnès Couffinal », en partenariat avec le Conseil National de l'Ordre des Médecins. *Questions d'économie de la santé* n°45, Série "Résultats", Décembre 2001.

de vie de leur population dramatiquement baisser au cours des dernières années...

## **LA FRANCE N'ATTIRE PAS NECESSAIREMENT LES ÉTUDIANTS AFRICAINS LES PLUS BRILLANTS**

Tout porte à croire que les pays les plus exposés à une politique d'immigration choisie mise en œuvre par la France seront ceux qui sont les plus pauvres et les moins peuplés, ainsi que ceux dans lesquels les institutions sont les plus dégradées. Compte tenu de ce qui précède et de l'existence de liens historiques profonds avec l'Hexagone, l'Afrique subsaharienne est en première ligne.

L'attractivité de la France aux yeux des Africains n'est cependant pas une donnée immuable. Pour preuve, ceux d'entre eux qui aujourd'hui peuvent se placer sur le marché mondial des migrations ne choisissent pas nécessairement l'Hexagone. Leur choix se porte de plus en plus sur l'Amérique du nord. C'est le cas en particulier des étudiants.

Le rapport du Conseil Economique et Social sur les lycées français à l'étranger ne dit pas autre chose. Les rapporteurs commencent par relever la « *grande qualité* » des élèves de ces lycées, dont nombre sont issus des élites locales. Mais ils poursuivent en soulignant que si « *une majorité d'élèves français du réseau intègre les établissements d'enseignement supérieur métropolitains, les élèves étrangers privilégient largement les systèmes universitaires anglo-saxons. S'il devait perdurer, ce manque d'attractivité mettrait en échec les efforts consentis en vue de la formation d'élites locales ouvertes à la culture française et susceptibles de contribuer à l'expansion économique de notre pays* ».

La perception actuelle des lois portant sur l'immigration en France contribue également à dégrader l'image de celle-ci dans les pays africains<sup>17</sup>, auprès de ses élites comme de l'ensemble des populations. Hervé Le Bras évoque le cas des élites d'Afrique noire dont les préférences vont désormais aux Etats-Unis et au Canada, « *plus accueillants à l'égard des migrants* » que la vieille Europe.

Les procédures d'octroi de visas sont fréquemment pointées du doigt et constituent une source d'exaspération, de vexation et d'humiliation<sup>18</sup>. A tel point que les « talents » les plus « attractifs » sur le marché mondial des diplômés se tournent vers d'autres pays que la France. Comme le relève Eric Fottorino, « *l'obtention de papiers pour travailler ou étudier en France suppose un parcours du combattant, entraînant humiliations et découragement. Combien de jeunes ressortissants des anciennes colonies d'Afrique de l'Ouest, francophones et francophiles, se sont résignés à tenter*

---

<sup>17</sup> François Héran le rappelait récemment, le problème pour un pays d'immigration ancienne comme la France n'est pas tant de contenir les flux qui sont relativement faibles depuis quelques décennies que de parvenir à intégrer les deuxièmes et troisièmes générations des vagues passées. Ce qui passe entre notamment par une meilleure répartition de la géographie sociale des populations. Ni l'accent mis sur l'accueil et la formation des compétences étrangères, ni des mesures restrictives sur le regroupement familial, ne constituent une réponse aux questions d'intégration

<sup>18</sup> Pour une analyse de cet éloignement voir CAPafrique, *15 propositions pour donner une nouvelle jeunesse aux relations entre l'Afrique et la France* disponible à l'adresse <http://www.capafrique.org>

*l'aventure américaine, faute d'avoir trouvé ici les signes d'un accueil digne de ce nom ! ».*<sup>19</sup>

Ce n'est sans doute pas là, pour la France, le moindre des paradoxes de la migration actuelle des « talents ». Alors qu'il continue d'attirer essentiellement des étudiants et diplômés africains, l'Hexagone ne cesse de perdre du prestige, et partant du terrain, dans les différents pays d'Afrique sur lesquels il exerce traditionnellement une influence.

### **3. L'IMPACT DES MIGRATIONS QUALIFIÉES SUR LE DEVELOPPEMENT**

En fonction des pays et des secteurs concernés, les effets du *brain drain* sur le développement sont assez différents. On peut cependant essayer de dresser un bilan. Dès lors il apparaît que si la migration durable de personnes qualifiées s'avère positive pour des pays comme l'Inde ou la Chine, ceux-ci font plutôt figure d'exception.<sup>20</sup> En revanche, un consensus se dégage pour souligner les effets déstabilisateurs et néfastes de migrations définitives dans les pays les plus vulnérables où la main d'œuvre qualifiée est déjà très rare.<sup>21</sup>

#### **LES TRANSFERTS FINANCIERS DES MIGRANTS CONTRIBUENT A DIMINUER LA PAUVRETE SANS TOUTEFOIS COMPENSER LA PERTE QUE REPRESENTENT CES DEPARTS**

Au même titre que l'émigration des personnels non-qualifiés, l'émigration des cerveaux génère des flux financiers importants du Nord vers le Sud. Pris dans sa globalité, ces flux financiers représentent des sommes très importantes et jouent un grand rôle dans le développement. Dans son rapport, *Perspectives économiques mondiales 2006*,<sup>22</sup> la Banque Mondiale note que les envois de fonds des travailleurs migrants issus de pays en développement représentent chaque année plus du double du montant total de l'aide au développement.

Les dernières analyses portant sur ces transferts ont permis de mettre en évidence le rôle très important qu'ils jouent dans l'élévation du niveau de vie des pays d'origine et dans la lutte contre la pauvreté. Cette manne offre l'avantage d'aller directement dans la poche de la population et d'éviter ainsi l'écueil fréquent des détournements propres à l'Aide Publique au Développement (APD).

Mais les transferts financiers opérés par les « cerveaux » expatriés compensent-ils la perte que représente leur départ ? Sur ce point les études les plus récentes penchent fortement pour la non compensation.

<sup>19</sup> Eric Fottorino, « Polygamie », in *Le Monde*, 7 septembre 2005.

<sup>20</sup> Devesh Kapur and John McHale *Give Us Your Best and Brightest*, Center for Global Development, 2005

<sup>21</sup> Schiff, Maurice. 2005. "Brain Gain: Claims about Its Size and Impact on Welfare and Growth Are Greatly Exaggerated." IZA Discussion Paper No. 1599, May 2005. disponible à l'adresse : <ftp://repec.iza.org/RePEc/Discussionpaper/dp1599.pdf>.

<sup>22</sup> Consultable à l'adresse <http://www.banquemondiale.org/>

Les experts de la Banque Mondiale estiment ainsi que l'impact positif de ces transferts financiers sur la diminution de la pauvreté est pour l'essentiel le fait de travailleurs non qualifiés. Par contre, pour les travailleurs qualifiés, l'avantage que représentent ces transferts est limité en regard des inconvénients liés au départ d'une main d'œuvre qualifiée.

Devesh Kapur et John McHale défendent eux aussi l'idée que les transferts financiers ne suffisent pas à combler les effets négatifs consécutifs au départ des diplômés des pays les plus pauvres. Et ce pour deux raisons.

D'une part la pénurie de diplômés a elle aussi des conséquences financières, puisqu'elle conduit à l'emploi de personnels expatriés, d'experts venant de pays donateurs dont le coût est très élevé (près d'un quart du total de l'APD). Et ceci, alors que l'OCDE souligne qu'il « *n'a jamais été prouvé que l'aide technique avait un effet réel sur la croissance d'un pays* », <sup>23</sup> ajoutant qu'il serait plus économique de recruter des experts locaux.

D'autre part, pour les pays les plus fragiles, la perte des professionnels pose un problème de ressources humaines. Ceux qui partent sont des gestionnaires d'hôpitaux, des chefs de départements universitaires et des décideurs publics, autrement dit ceux qui sont les plus à même de développer leur pays. Leur départ risque d'enfermer un peu plus leur nation dans la pauvreté. C'est ce que rappellent Devesh Kapur et John McHale : « *Pour les pays les plus pauvres, la migration d'une fraction importante des meilleurs et des plus talentueux risque d'être dommageable pour ceux qui restent. La réalité fondamentale est que les pays ont besoin de talents pour innover, bâtir les institutions et mettre en place des programmes qui constituent les piliers d'un développement durable.* » <sup>24</sup>

## **LES MIGRATIONS SONT FORTES DANS DES SECTEURS QUI CONNAISSENT DÉJÀ DES PÉNURIES**

La « fuite des cerveaux » est souvent pointée du doigt dans nombre de pays d'Afrique sub-saharienne.

La santé est sans doute ici le secteur le plus emblématique. Sur le continent africain, les besoins en personnels qualifiés n'ont d'égal que les pénuries. Alors que les progrès de la science ont permis dans les pays du Nord d'augmenter fortement l'espérance de vie, celle-ci a chuté en Afrique subsaharienne au point d'être aujourd'hui de 46 ans seulement. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a dénoncé à maintes reprises le rôle néfaste de ces départs massifs des personnels de santé dans la détérioration des conditions sanitaires sur le continent africain, et singulièrement dans l'aggravation des pandémies de sida, de tuberculose et de paludisme. Pandémies qui se sont soldées, au cours des vingt-cinq dernières années, par un abaissement de l'espérance de vie dans dix-sept pays africains. Les trois quarts des pays d'Afrique subsaharienne n'atteignent pas le taux recommandé par l'OMS de 1 médecin pour 5 000 habitants (il y

---

<sup>23</sup> OECD Journal on Development, *Development Co-operation - 2005 Report - Efforts and Policies of the Members of the Development Assistance Committee* Volume 7 Issue 1 disponible à l'adresse <http://oberon.sourceoecd.org/vl=10101111/cl=23/nw=1/rpsv/dac/>)

<sup>24</sup> Devesh Kapur et John McHale *op cit*.

en a 1 pour 300 en France). Et ceci alors que le nombre de médecins africains dans les pays de l'OCDE ne cesse croître.

De véritables cercles vicieux se mettent en place dans certains pays d'Afrique. Les problèmes de gouvernance et de formation, le mauvais état général du système de santé poussent au départ des infirmiers et des médecins attirés par les salaires pratiqués au Nord mais également par de meilleures conditions de travail. Cette migration des personnels des pays en développement vers le Nord permet de faire fonctionner les systèmes de santé des pays riches, de plus en plus à la recherche de main d'œuvre. Mais elle contribue dans le même temps à accentuer la dégradation des institutions sanitaires dans le Sud et à hypothéquer la possibilité de bâtir rapidement des systèmes de santé attractifs pour les personnels et efficaces pour les patients.

Le même type de cercles vicieux est à l'œuvre dans le domaine universitaire, qui a connu une crise sans précédent au cours des dernières décennies. David Bloom, David Canning et Kevin Chan, trois chercheurs de l'Université de Harvard, auteurs d'un rapport sur ce sujet pour la Banque Mondiale, l'illustrent en ces termes : « *l'enseignement supérieur en Afrique a souffert de réductions dans les dépenses. Beaucoup de pays africains se battent pour maintenir des taux même faibles d'inscriptions et le rendement de la recherche fondamentale dans la région est parmi les plus faibles au monde.* »<sup>25</sup> Toujours selon les auteurs du rapport, il y a 1 scientifique ou ingénieur pour 10 000 habitants au sud du Sahara, contre 1 pour 200 à 500 habitants dans les pays développés. Or c'est précisément ce type de professionnels qui sont le plus poussés au départ par la dégradation du système d'enseignement supérieur et de recherche alors même que, soulignent les auteurs, une hausse du niveau global de formation, principalement dans les domaines scientifiques et techniques, aurait des effets très importants sur la croissance.

La fuite des cerveaux est donc ici à la fois une conséquence du sous-développement dans nombre de pays d'Afrique subsaharienne, mais également une cause probable de la persistance du sous-développement.

---

<sup>25</sup> David Bloom, David Canning, et Kevin Chan, « L'Enseignement supérieur et le développement économique en Afrique », Banque mondiale, jan 2006 disponible à l'adresse <http://www1.worldbank.org/education/publications/database/>

#### 4. DEUX ORIENTATIONS : FORMER LES TALENTS ET VALORISER LES COMPÉTENCES EN AFRIQUE

Est-ce à dire que la migration des personnes diplômées est systématiquement dommageable pour le pays d'origine ? A l'évidence non, car elle peut avoir des retombées positives.

Pour reprendre l'exemple des secteurs de la recherche et de la santé, des contacts étroits doivent être noués avec les pays du Nord. Les pays africains peuvent en effet tirer de grands bénéfices du fait que leurs chercheurs, ingénieurs et médecins se forment et travaillent de concert avec des spécialistes des pays développés. C'est un atout et même dans certains cas une nécessité à court et moyen terme. Car aujourd'hui, ni les systèmes d'enseignement, ni les universités et centres de recherche africains ne peuvent remplir à eux seuls ce rôle de formation des cadres.

Ceci soulève une autre question centrale : celle de la circulation des cerveaux. Comment faire en sorte que le séjour au Nord d'un diplômé du Sud serve *in fine* la cause du développement ? D'une part, il importe pour les pays développés de **favoriser la formation des élites africaines**, d'ouvrir l'enseignement supérieur et d'aider à la circulation des savoirs. Ce jeu est à l'évidence gagnant pour les pays d'Afrique. Il l'est également pour les pays formateurs qui ont tout intérêt à avoir plus tard face à eux des interlocuteurs formés par leurs soins. Contribuer à la formation des élites des pays d'Afrique subsaharienne n'est donc pas tant une affaire de générosité que d'intérêts bien compris.

D'autre part, il importe de **favoriser la circulation des cerveaux entre les pays « formateurs » et les pays d'origine**. Aujourd'hui, cette circulation n'est pas du tout assurée. La dureté des conditions incite les candidats à prolonger leur séjour en Europe afin d'y disposer d'un statut de résident. A terme, elle risque même de se révéler contre-productive en limitant les possibilités d'aller et retour avec les pays d'origine. « *Le système des visas imposé depuis 1986 aux pays du Sud bloque la mobilité des échanges entre les populations des deux rives, tout en favorisant la sédentarisation aléatoire de ceux qui ont réussi à pénétrer en Europe* », estime Catherine de Wenden, directrice de recherche au CNRS-CERI.

## 5. PROPOSITIONS

La volonté affichée par la France d'attirer les talents dans le cadre d'une politique d'immigration choisie peut donc relever d'un jeu gagnant-gagnant avec les pays d'origine sous réserve toutefois du respect d'un certain nombre d'orientations. En voici quelques-unes :

- 1/ Encourager les établissements d'enseignement supérieur français à jouer un rôle clé dans la formation des élites africaine, en France mais également sur le continent africain ;
- 2/ Favoriser la circulation des talents entre la France et l'Afrique et faciliter le retour des compétences ;
- 3/ Orienter l'aide publique au développement vers les secteurs qui subissent le plus durement de la fuite des cerveaux.

### **1/ DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SUR LE CONTINENT AFRICAIN<sup>26</sup>**

Partir étudier à l'étranger est souvent le premier pas vers la fuite des cerveaux. Lutter contre ce phénomène suppose donc d'abord d'améliorer sensiblement l'offre d'enseignement supérieur sur le continent africain. Cette tâche incombe en premier lieu aux autorités des pays concernés. Mais la France peut elle aussi ici avoir un rôle à jouer. Et ce, à travers le développement et la modernisation du réseau d'éducation dont elle dispose en Afrique, mais aussi grâce à une meilleure utilisation des techniques d'enseignement à distance (via *Internet* notamment) qui permettent de former à coût constant un nombre d'étudiants plus élevé que ne l'autorise le système traditionnel des bourses.

Proposition 1.1 : Ouvrir des sections d'enseignement supérieur dans les lycées français ;

Proposition 1.2 : Développer l'enseignement à distance

---

<sup>26</sup> Pour une présentation plus détaillées de ces propositions voir : CAPafrique, *15 propositions pour donner une nouvelle jeunesse aux relations entre l'Afrique et la France* disponible à l'adresse <http://www.capafrique.org> repris en partie en annexe du présent document

## **2/ FACILITER LA CIRCULATION DES PERSONNES QUALIFIEES ET ENCOURAGER LES MIGRANTS A INVESTIR DANS LEURS PAYS D'ORIGINE**

Les lois actuelles sur l'immigration ne favorisent guère la circulation des compétences tant elles suscitent chez les migrants la crainte de ne pas pouvoir revenir en Europe en cas de retour temporaire dans le pays d'origine. L'un des objectifs d'une politique de délivrance des visas devrait donc être de faciliter pour les plus qualifiés les allers-retours entre les pays d'origine et les pays d'accueil.

Ouverture permettant la circulation d'un côté, stabilité juridique de l'autre. Les personnes qui retournent dans leur pays d'origine le feront d'autant plus volontiers qu'elles auront la certitude de pouvoir repartir vers leur pays d'accueil en étant à l'abri de tout changement intempestif de législation qui les condamnerait à rester sur place.

Par ailleurs, des systèmes favorisant une plus grande implication des diasporas dans le développement de leurs pays d'origine doivent être mis en œuvre. Cela pourrait passer par des incitations fiscales à l'investissement dans les pays en développement ainsi que par une diminution du coût des transferts financiers opérés par les migrants comme le suggère la Banque Mondiale.

Proposition 2.1 : Octroyer des titres de séjour facilitant les allers-retours entre le pays d'accueil et le pays d'origine ;

Proposition 2.2 : Accroître la sécurité juridique en matière de politique migratoire ;

Proposition 2.3 : Inciter les migrants à investir davantage dans leur pays d'origine (au moyen d'incitations fiscales) et réduire le coût des transferts financiers vers les pays du Sud.

## **3/ ORIENTER L'APD VERS LES SECTEURS ET LES INSTITUTIONS QUI SOUFFRENT LE PLUS DE LA FUITE DES CERVEAUX (SANTÉ, ÉDUCATION, RECHERCHE)**

Les pays développés tirent bénéfice de la venue des talents en provenance des pays en développement. La CNUCED a ainsi calculé que l'arrivée d'un diplômé étranger se traduisait par une économie de 184 000 dollars pour le pays d'accueil. Pour l'Afrique en revanche, l'exode des diplômés a un coût : les pays africains dépensent 4 milliards de dollars par an pour compenser le départ de ses personnels qualifiés.

L'aide publique au développement devrait permettre de compenser les coûts induits par l'exode des compétences et donc être orientée prioritairement

vers les institutions (hôpitaux, universités, etc.) les plus exposées à ce phénomène. En clair, l'APD pourrait contribuer au financement direct de ces institutions.

Proposition 3.1 : Orienter directement l'APD vers les secteurs subissant le plus durement la fuite des cerveaux.

---

## ANNEXES

*Propositions issues de la note :*

*15 PROPOSITIONS POUR DONNER UNE NOUVELLE JEUNESSE AUX RELATIONS ENTRE L'AFRIQUE ET LA France (DEC 2005)*

Disponible sur le site <http://www.capafrique.org>

*Veiller à maintenir la qualité de l'enseignement français à l'étranger tout en l'adaptant aux évolutions internationales*

La France dispose grâce son réseau de lycées à l'étranger d'un outil remarquable et sans réel équivalent dans le monde. Elle gère 429 établissements dont 131 établissements en Afrique<sup>27</sup> soit 50 000 élèves – dont la moitié n'est pas de nationalité française- scolarisés sur le continent. Les personnels qui y enseignent sont compétents et souvent bien rémunérés. Ces établissements, qui comptent nombre d'anciens élèves prestigieux, devenus par la suite ministres, hauts fonctionnaires, chefs d'entreprise, intellectuels, ont maintenu cette tradition d'excellence.. « *Une majorité d'élèves français du réseau intègre les établissements d'enseignement supérieur métropolitains mais les élèves étrangers privilégient largement les systèmes universitaires anglo-saxons. S'il devait perdurer, ce manque d'attractivité mettrait en échec les efforts consentis en vue de la formation d'élites locales ouvertes à la culture française et susceptibles de contribuer à l'expansion économique [de la France]* »<sup>28</sup>.

Proposer des formations supérieures dans les lycées français

Il serait aisé et peu coûteux d'adjoindre à ces structures des formations supérieures. Pour des classes préparatoires aux grandes écoles ou des diplômes de type BTS, il n'y a pas besoin de transformations institutionnelles et les professeurs sur place peuvent assurer l'essentiel de l'enseignement. Cela n'a rien de nouveau : les lycées en France et certains lycées français à l'étranger, au Maroc par exemple, proposent déjà ce type d'enseignement. Pour d'autres formations de type licence ou master, il est possible de nouer des partenariats avec des universités ou des écoles sur place ou à l'étranger.

Démocratiser l'accès aux lycées français

Pour beaucoup en Afrique, les lycées français apparaissent comme des lieux clos incapables de s'ouvrir à la diversité de la société africaine. Ils ne s'adressent bien souvent qu'à une minorité de jeunes « privilégiés » : Occidentaux (en majorité Français), Libanais, Chinois, les enfants des élites politiques et économiques nationales... Les droits d'inscriptions y sont

---

<sup>27</sup> Dont 131 en Afrique.

<sup>28</sup> Rapport CARIOT sur l'enseignement français à l'étranger, 13 novembre 2003. <http://www.ces.fr/rapport/docton/03102921.PDF>

prohibitifs, ajoutant une sélection économique à une sélection académique déjà très forte. Lors d'émeutes, ce sont d'ailleurs les premiers symboles de l'élitisme français à être brûlés.

Il faut donc désacraliser ces lieux d'enseignement en les rendant accessibles à un plus grand nombre tout en maintenant la qualité de l'enseignement délivré. Un moyen d'atteindre cet objectif serait de d'octroyer aux potentiels étudiants des bourses au mérite, susceptibles ensuite de grossir les rangs de ces futures universités<sup>29</sup>.

### *Développer l'enseignement supérieur à distance vers l'Afrique*

Objectif : Offrir aux étudiants africains une alternative sérieuse et crédible à la migration

-La mobilité institutionnelle : créer en Afrique des antennes universitaires ou de grandes écoles pour contribuer, sur place, à la formation des élites.

Les établissements d'enseignement supérieur en Afrique ne sont pas toujours en mesure de répondre à la forte croissance de la demande de formations supérieures, ni à l'exigence de qualité. Les diplômes ne sont, en particulier, pas toujours reconnus par les employeurs sur place qui leurs préfèrent des diplômes délivrés par les universités occidentales.

En attendant que l'enseignement supérieur africain ne satisfasse aux exigences internationales de qualité, nous proposons comme alternative à la mobilité des étudiants, la mobilité des établissements. Il s'agit d'implanter un campus et/ou de s'associer à une université locale pour la délivrance de diplômes.

De ce point de vue, comme le soulignent les travaux de l'OCDE, la France est en retard. Les établissements britanniques ont massivement mis en place cette forme d'éducation internationale au cours des années 90. Les établissements américains offrent des services éducatifs dans 115 pays au moins. Les étudiants étrangers formés dans les établissements australiens à l'extérieur ont vu leur nombre doubler entre 1996 et 2001. Ils représentent actuellement plus de 20 % de tous les effectifs d'étudiants étrangers formés par ce pays.

En France, les partenariats et les implantations sur le continent sont le plus souvent le fruit d'initiatives individuelles. HEC vient de s'implanter à Dakar (Sénégal). Elle offre une formation continue destinée aux managers et dirigeants en activité. C'est une excellence initiative, qui mérite d'être développée et généralisée. En particulier en proposant une formation initiale, sanctionnée par des diplômes équivalents à ceux du Nord. L'École Centrale le fait pour la Chine ; elle pourrait également le faire pour l'Afrique. Les lycées français pourraient accueillir les antennes de grandes écoles sur le continent.

---

<sup>29</sup> Le taux moyen de scolarisation en Afrique est de 78% au primaire, de 32% dans le secondaire et de seulement 6% dans le supérieur.